



OPTI-ONE

Guide sur la réforme de la facturation électronique > 1/09/2026

version du 30/12/2025

Sommaire

1. L'essentiel de la réforme
2. Le calendrier
3. Qu'a prévu SAP pour SAP Business One ?
4. Que propose OPTI-ONE ?
5. Plan d'action 2025-2026
6. @GP, plateforme agréée partenaire d'OPTI-ONE
7. Ce qu'il faut retenir
8. Sources d'informations

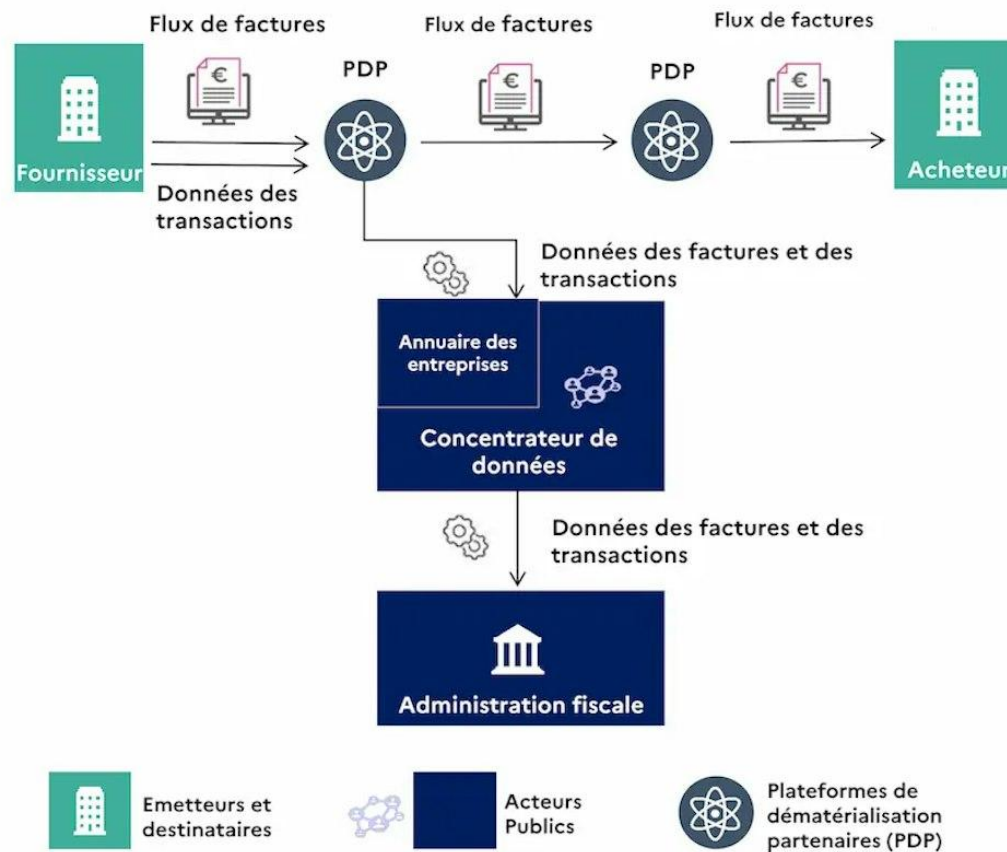
L'essentiel de la réforme

- **1^{er} septembre 2026 :**
 - ✓ obligation pour **toutes** les entreprises de **réception** de factures électroniques (**achats fournisseurs**)
 - ✓ l'**émission** de factures électroniques (**ventes clients**) pour le B2B France et de rapports électroniques (**e-reporting pour le B2C et le B2B hors France**) devient obligatoire pour les **grandes entreprises** (GE) et les **entreprises de taille intermédiaire** (ETI) uniquement

- **1^{er} septembre 2027 :**
 - ✓ obligation pour les **PME/TPE** d'**émission** de factures électroniques (**ventes clients**) pour le B2B France et de rapports électroniques (**e-reporting pour le B2C et le B2B hors France**)

- Toutes les entreprises immatriculées à la TVA en France, y compris les transactions B2C et B2B, sont concernées

Circuit de transmission des factures et des données



- Une facture électronique est une facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée, et qui comporte nécessairement un socle minimum de données sous forme structurée, ce qui la différencie des factures papier ou du PDF ordinaire

(source DGFIP, impots.gouv.fr, mise à jour du 10/10/2022)

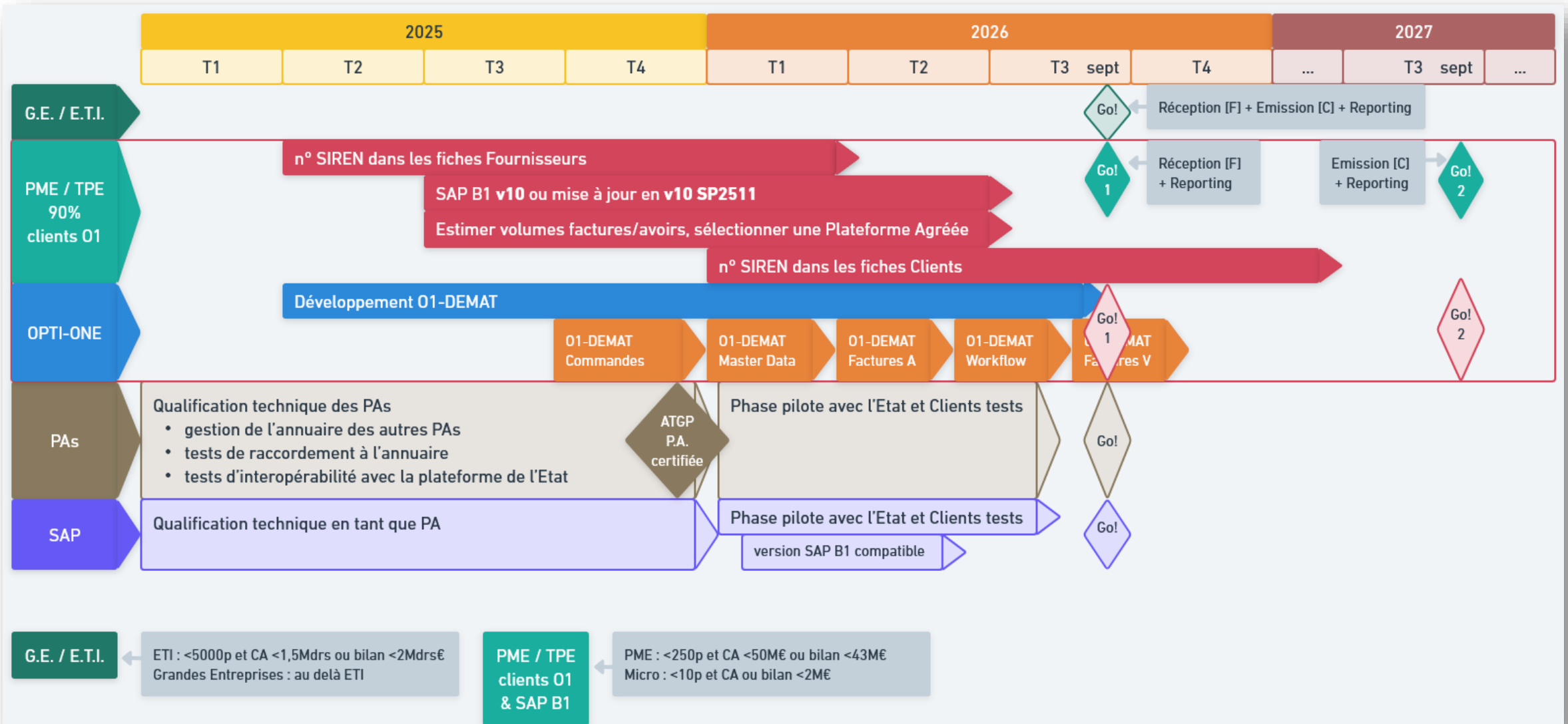
- C'est la fin des factures papier mais également des factures au format PDF :
 - ✓ le format PDF ne correspond pas aux exigences de la dématérialisation définie par le Gouvernement
 - ✓ le contenu actuel des factures de vos fournisseurs n'est pas normalisé
 - ✓ de plus de nouvelles informations obligatoires devront y être ajoutées
 - ✓ **ce qui signifie que le traitement via OCR du contenu des PDF sera plus complexe et coûteux que l'adoption directe d'échanges de données de type EDI**

- Pour être en conformité, les entreprises devront être en mesure de traiter **3 types de flux** :
 - ✓ **e-invoicing** (France)
 - données de facturation avec leurs mentions légales obligatoires
 - **26 données obligatoires + 8 données complémentaires**
 - avec traitement des cas d'usage définis dans les spécifications externes publiées par la DGFIP
 - ✓ **e-cycle de vie des factures** (France et hors France)
 - données sur le statut de traitement de chaque facture : déposée (émetteur), rejetée (PDP), refusée (récepteur), encaissée (émetteur)
 - ✓ **e-reporting** (B2C et hors France)
 - données de transactions non couvertes par le e-invoicing dans le cas d'échanges avec un partenaire établi hors de France (B2B hors France) ou d'un non assujetti (B2C)
- Toutes les factures seront échangées entre Plateformes Agréées (PA) (appelées initialement PDP, Plateformes de Dématérialisation Partenaires) et leurs données seront transmises à la Plateforme de l'État qui les communiquera à l'administration fiscale, **le choix d'au moins une PA (ex-PDP) devient donc obligatoire avant le 1^{er} septembre 2026**
- si une entreprise ne choisit pas de plateforme pour recevoir ses factures électroniques, elle s'expose à une amende de 500 € après mise en demeure, pouvant être portée à 1 000 € par trimestre tant que l'obligation n'est pas remplie.

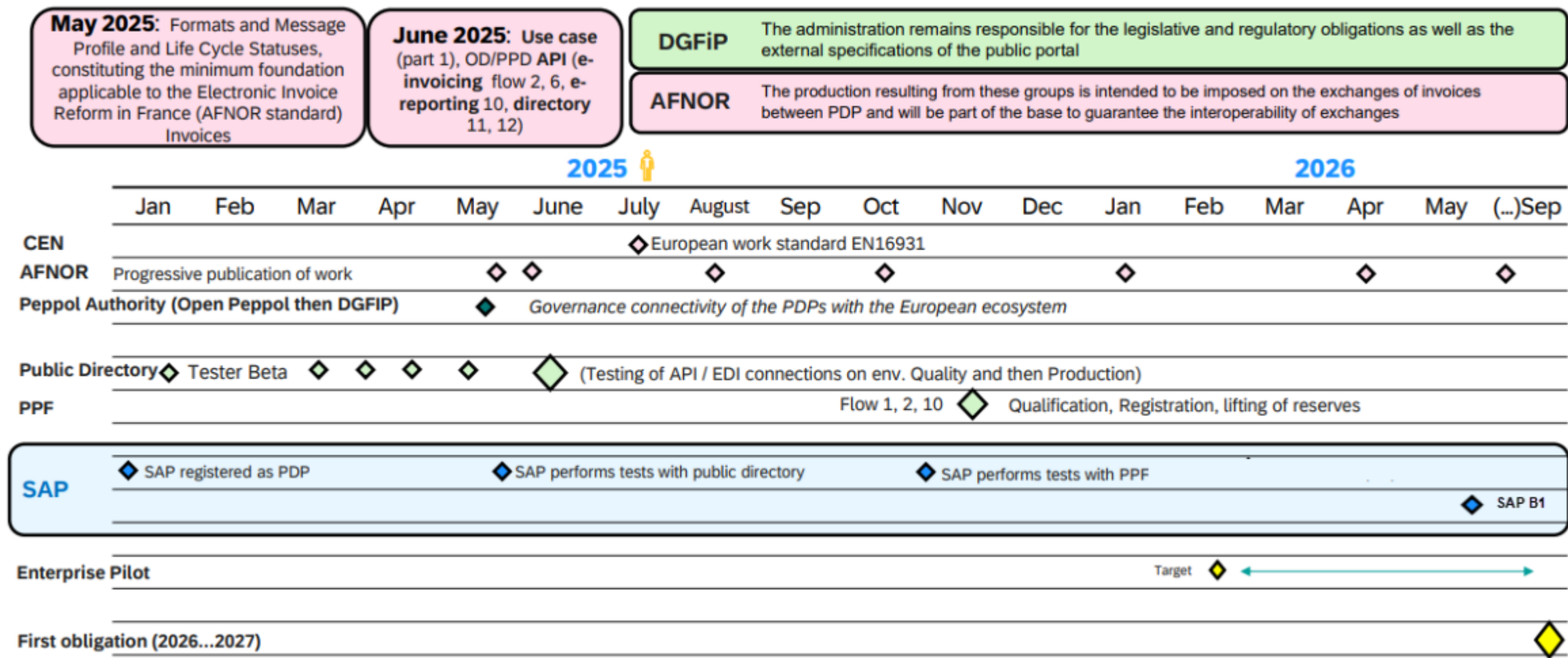
- Il ne s'agit donc pas uniquement d'être en mesure de numériser une facture papier ou PDF mais de se mettre en conformité avec un outil permettant d'**automatiser au maximum l'ensemble des étapes du flux de dématérialisation en se basant sur les données de votre ERP (achats, ventes, décaissements, encaissements)** et d'échanger des données de type EDI avec les Plateformes Agréées.

Le calendrier

Le calendrier de la réforme de la facturation électronique



Le calendrier de la réforme de la facturation électronique par SAP



Qu'a prévu SAP pour SAP Business One ?

Qu'a prévu SAP pour SAP Business One ?



- SAP a engagé l'adaptation de ses ERP à cette nouvelle exigence réglementaire et est enregistré en tant que PA (ex-PDP)

[30/12/2025] nous n'avons pour l'instant pas tous les détails sur les modalités d'adhésion au service de PA de SAP qui est cependant inclus dans l'abonnement à SAP DRC

- le suivi de l'avancement des adaptations est possible depuis le Gestionnaire des Modifications Réglementaires :

SAP Regulatory Change Manager

Facturation électronique B2B 2026 obligatoire

Se désabonner

Pays/Région : France (FR) Date d'entrée en vigueur : 1 sept. 2026 Produits associés : SAP Document and Reporting Compliance... [Afficher plus](#)

Informations générales Chronologie **Impact sur les produits** Informations supplémentaires

⚠ Contenu traduit automatiquement par SAP Translation Hub. SAP ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité des textes traduits automatiquement. Vous pouvez revenir à la version anglaise [ici](#).

Mes produits **Tous les prod...**

Produit	Date de livraison planifiée	Statut	À propos
SAP Document and Reporting Compliance - SAP S/4HANA Cloud Public Edition	31 mars 2026	Planifié	Mandatory electronic invoicing and reporting 2026
SAP Document and Reporting Compliance - SAP S/4HANA Cloud Private Edition	28 févr. 2026	Planifié	Mandatory electronic invoicing and reporting 2026
SAP Document and Reporting Compliance - SAP S/4HANA	28 févr. 2026	Planifié	Mandatory electronic invoicing and reporting 2026
SAP Document and Reporting Compliance - SAP ERP	28 févr. 2026	Planifié	Facturation et reporting électroniques obligatoires 2026
SAP Business One	30 mai 2026	Planifié	Facturation électronique B2B 2026 obligatoire
SAP Business Network for Procurement	À mettre à jour	En cours d'analyse	Facturation électronique B2B 2026 obligatoire
SAP Business ByDesign		Hors périmètre	Facturation électronique et reporting obligatoires en 2026

Qu'a prévu SAP pour SAP Business One ?



- pour l'intégration entre PA (ex-PDP) et ERP, SAP à prévu d'utiliser son module disponible en version Cloud « [SAP Document and Reporting Compliance](#) » comme interface dont il va fournir l'intégration avec SAP Business One
- en effet, quelque soit l'ERP que vous utilisez et la PA que vous aurez choisi, il est **indispensable de mettre en place une interface** entre :
 - ✓ **les PA**
 - qui mettent à disposition les données qui vous sont transmises et se chargent d'envoyer celles que vous leur transmettez
 - ✓ **et votre ERP**
 - qui contient toutes vos transactions d'achat et de vente (e-invoicing), de décaissement et d'encaissement (e-cycle de vie)
- Cela est d'autant plus nécessaire dès la première phase du 1er septembre 2026 où vous devrez **intégrer des factures de vos fournisseurs tout en les rapprochant des commandes et/ou des réceptions déjà présentes dans votre ERP sans créer de doublons**

Qu'a prévu SAP pour SAP Business One ?



- la **première version compatible avec la réforme** de SAP Business One est disponible depuis fin novembre 2025, il s'agit de la **v10 SP2511**
- elle intègre de nouveaux champs dans les master data et les transactions
 - **partenaires** (fournisseurs, clients , prospects)
 - SIREN
 - SIRET
 - Routing code (id destinataire)
 - **transactions achat et vente**
 - SIREN
 - SIRET
 - Routing code

Fiche partenaire

Code Fourn. F00292 Fournisseur

Nom OPTI-ONE

Devise interne EUR

N° TVA Intracom FR39491681466

Routing Code

SIREN No. 491681466

SIRET No. 49168146600018

Numéro EORI

Facture fournisseur

Fournisseur F00292

Nom OPTI-ONE

Devise du partenaire EUR

Libellé Factures fournisseurs - F00292

Compte collectif 40110000 - Fournisseurs hors g

Conditions de paiement Fn - 30 jours nets

Mode de paiement VIR FNR

Versements 1

N° SIREN 491681466

N° SIRET 49168146600018

Code de trajet ABCD

Acheteur - Aucun commercial / Achete

Gestionnaire

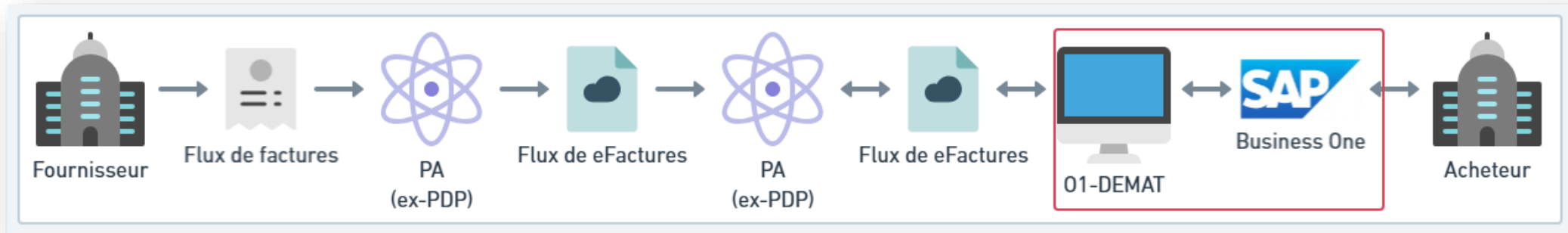
Total avant remise

Remise %

Total de l'acompte

Que propose OPTI-ONE ?

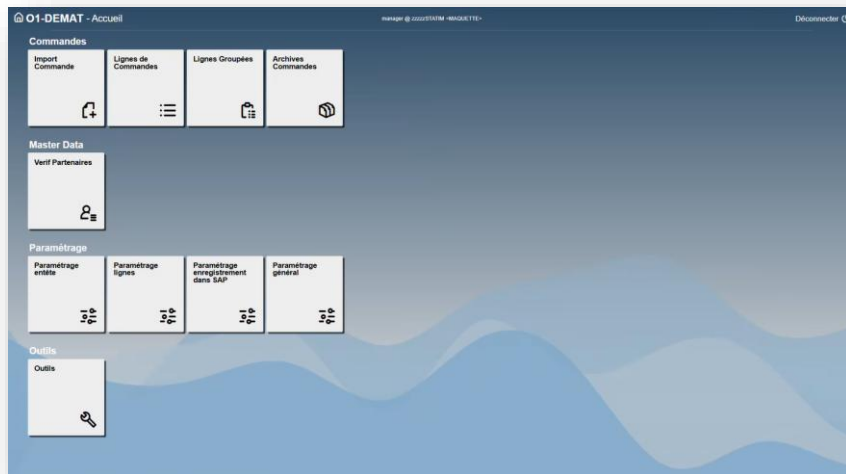
Que propose OPTI-ONE ?



- Afin de proposer à ses Clients une solution basée sur le standard de SAP Business One, répondant aux exigences de la réforme, OPTI-ONE s'est engagé en mai 2025 dans le développement de **l'interface O1-DEMAT**
- L'ambition de O1-DEMAT est d'aller au delà de la réforme de la facturation électronique en proposant un outil unique :
 - ✓ **nativement intégré à SAP Business One en version 10 (Service Layer), SQL Serveur ou SAP Hana**
 - ✓ pour traiter tous les aspects de la dématérialisation **dans une interface de suivi, d'enrichissement et de validation de flux dématérialisés**
 - ✓ y compris les master data (fournisseurs, clients) et les workflows de validation

Que propose OPTI-ONE ?

- O1-DEMAT est basé sur les 20 ans d'expérience d'OPTI-ONE dans l'intégration de flux EDI avec SAP Business One et à vocation à remplacer les add-ons B1-EDI et O1-B1if.
- O1-DEMAT s'installe et s'exécute depuis vos serveurs SAP, avec :
 - ✓ un robot d'échange de données afin d'assurer l'interface entre les PAs et SAP Business One
 - ✓ une interface web accessible depuis le client Windows ou le client Web de SAP Business One afin de permettre aux utilisateurs de suivre, d'enrichir, d'arbitrer et de valider les flux dématérialisés



Article client	Article Bis	Désignation client	Quantité	Prix client	Format client / boitage	Réf. ordre client	Site de livraison client	Date MAD	Code Client	Nom Client	Complétion
3009853		4/4 GARNIT 4 LEG N JARDIN V4						jj/mm/aaaa	Code Client	AEB	15%
3010351		4/4 CHOUC ROYALE CRS LDD V2	90000,00	123,45	Format1	89798797987		jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	35%
3010068		1/2H HV SR U IT V1	10000,00	456,78	Format2	89798797987	Site 1	jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	40%
3009281		1/2H RATATOUILLE LP VS	20000,00	1,10	Format3	89798797987	Site 1	jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	64%
3011416		1/2H POIS F CRF ES V7	30000,00	1,20	Format2	89798797987	Site 2	23/10/2025	401AEB01	AEB	52%
3007806		1/2H POIS TF ETV DY CA V2	30000,00	1,30	Format2	89798797987	Site 3	25/09/2025	401AEB01	AEB	81%
3007793	12345	1/2H HAR BLC NAT SR DY CA V1	30000,00	1,40	Format2	89798797987	Site 2	28/08/2025	401AEB01	AEB	92%
3011310		1/2H HAR RG HEADCHEF V1	30000,00	1,50		test		jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	31%
3008670		1/2H HAR RG AU FIL DES CHAM V4	10000,00	1,60		test		jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	31%
3007759		1/2M POIS TF ETV MGD V2	10000,00	1,70		test		jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	31%
3011374		1/4 MAIS SW ECOPLUS V1	80000,00	1,80		test		jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	31%
3011493		1/4 POIS XF SR U V4	60000,00	1,90		test		jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	31%
3008505		1/4 POIS E ECOPLUS V4	10000,00	2,00		test		jj/mm/aaaa	401AEB01	AEB	31%

Plan d'action 2025-2026

- 2025/2026 :
 - ✓ préparer son ERP à la réforme : mise à jour en v10 minimum pour SAP B1, idéalement SP2511
 - ✓ mettre à jour les fiches **Fournisseurs** de votre ERP pour y renseigner le **numéro SIREN**, obligatoire pour **identifier l'émetteur** d'une e-facture, le module **O1-DEMAT Master Data** automatise cette tâche en utilisant l'API du Gouvernement Français : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>
 - ✓ choisir et **contractualiser avec une PA**
 - liste officielle des PAs candidates : <https://www.impots.gouv.fr/liste-des-plateformes-agreees-immatriculees>
[16/12/2025] environ 30% des P.A. (sur 112) ont obtenu leur accréditation définitive de la DGFIP (dont @GP), 50% n'ont pas commencé les tests
 - @GP avec +25 ans d'expérience en tant que prestataire EDI est une PA partenaire d'OPTI-ONE certifiée
 - <https://www.atgp.net/>
- 2026/2027 :
 - ✓ mettre à jour les fiches **Clients** de votre ERP pour y renseigner le **numéro SIREN**, obligatoire pour **identifier l'émetteur** d'une e-facture
 - ✓ à définir selon avancement Etat / PAs / Editeurs / Intégrateur

@GP

plateforme agréée partenaire OPTI-ONE

@GP, plateforme agréée (www.atgp.net)



- @GP a été créée en 2000 pour concevoir des solutions de dématérialisation de documents dédiées à tout secteur d'activité et toute taille d'entreprises
- @GP est le prestataire EDI de clients OPTI-ONE depuis 2006
- @GP propose une offre globale de dématérialisation et d'échanges EDI normalisés avec les certifications et labels associés



Solution @GP et OPTI-ONE



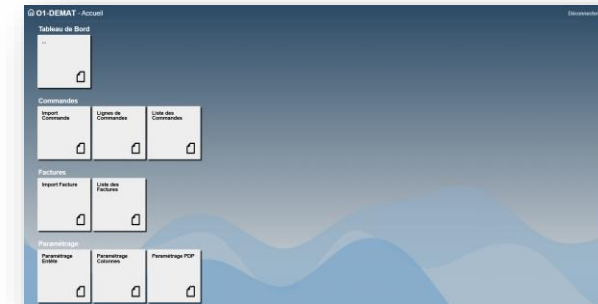
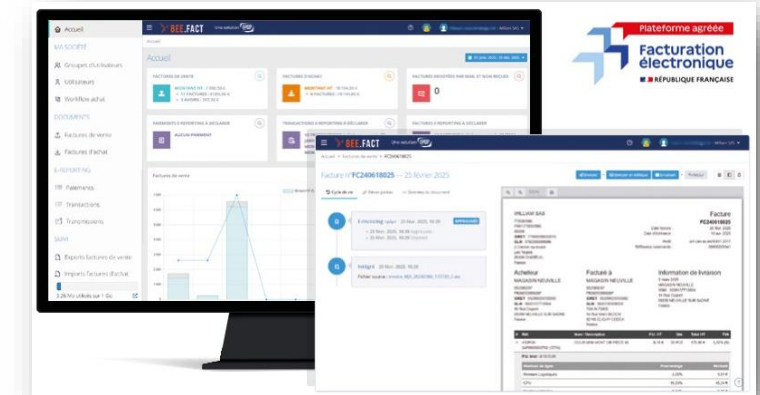
■ portail BEE.FACT

- plateforme agréée de suivi des transactions avec portail Internet
- API pour automatisation flux entrants / sortants

■ SAP B1 v10 SAP Business One

■ interface O1-DEMAT

- module **Master Data**
 - connexion API de l'Etat Français
 - interface web d'enrichissement des données de base Partenaires (fournisseurs, clients, prospects)
 - raison sociale, SIREN, SIRETs, n° TVA, adresses siège et établissements, contacts
- module **e-Factures achat & e-Cycle de Vie**
 - connexion API Bee.Fact
 - robot de collecte des flux entrants et d'envoi flux sortants
 - interface web d'enrichissement et de validation des flux
- module **e-Factures vente**
 - connexion API Bee.Fact
 - robot de collecte des flux entrants et d'envoi flux sortants



[30/12/2025] le module Master Data sera livré en bêta-test à quelques clients courant janvier, le module e-Factures achat courant T1/26

Ce qu'il faut retenir

- 2025 est une **année de préparation** à l'adaptation à la réforme
- C'est une opportunité d'automatisation et de gains d'efficacité à condition de bien comprendre les flux et les enjeux de la réforme et de choisir les bons partenaires
- Les **exigences techniques de la réforme se basent à 100% sur des flux EDI** (Échanges de données informatisés) notamment via la partie XML dans le cas du format Factur-X
 - ✓ S'équiper pour numériser des données non normalisées depuis des PDF ne permet pas de se préparer efficacement à sa mise en œuvre
 - ✓ **Les données de base** (fiches Fournisseurs et Clients) **et de transactions** (commandes, livraison/réception, factures) **de votre ERP** vont être essentielles au bon fonctionnement des flux de facturation électronique
 - ✓ Les applications qui tenteraient de se substituer aux ERP sans disposer des données sources ne feraient que complexifier et multiplier les interfaces
- **La phase 1 (2026) est la plus complexe pour les PME/TPE (obligation de réception donc de rapprochement et cycle de vie des factures)** que la phase 2 (2027, émission uniquement).

Sources d'informations

■ Services de l'Etat Français :

- ✓ généralités : <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15683>
- ✓ fiches DGFIP : <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A17853>
- ✓ [FAQ DGFIP](#)
- ✓ spécifications externes BtoB : <https://www.impots.gouv.fr/specifications-externes-b2b>

■ Autres sources :

- ✓ blog de Kamila F., membre de la commission AFNOR FE, "où en est-on à l'été 2025" : <https://www.linkedin.com/pulse/r%C3%A9forme-de-la-facturation-%C3%A9lectronique-o%C3%B9-en-est-on-%C3%A0-kamila-f-x3qee/>
- ✓ <https://www.linkedin.com/pulse/facture-%C3%A9lectronique-bien-g%C3%A9rer-ses-adresses-%C3%A9lectroniques-kamila-f-bg29e/?trackingId=mt%2BNqjCSVa8ZewQ7mtNhwQ%3D%3D>
- ✓ compte LinkedIn de Cyrille SAUTEREAU, Président de la commission AFNOR Facture Electronique <https://www.linkedin.com/in/cyrillesautereau/>

Nous contacter



S.A.S au capital de 100 000€
RCS Chartres B 491 681 466
APE 6202 A

Email : contact@opti-one.fr
Web : www.opti-one.fr

T : 02 37 84 16 00
F : 02 37 84 16 05

- Siège social : 4 rue des Vieux Capucins
28 000 CHARTRES
- agence Ile de France : 2 rue des Capucins
91 190 MEUDON
- agence Centre : 8 passage Bonneval
28 000 CHARTRES
- agence Ouest : 9 rue Edouard Branly
44 980 SAINTES LUCE SUR LOIRE



SAP Recognized Expertise
in SAP Business One

